

2000 0125-0004-7

25/1/2000  
L'orient le jour  
Mardi

**GUERRE** - Le problème des personnes disparues pendant la guerre en voie de règlement ?

# Hoss décide la formation d'une commission d'enquête officielle

Le terrible drame des proches des personnes disparues serait-il enfin sur le point de se terminer ? Après avoir été longtemps occulté par le régime précédent qui voulait à tout prix éviter de se pencher sur les dossiers qui pourraient rouvrir les plaies de la guerre, ce drame est revenu à la pointe de l'actualité avec la création du Comité des amis des proches des personnes disparues qui, depuis des mois, organise tous les mercredis après-midi des sit-in devant le siège du Conseil des ministres. Le but de l'opération est de sensibiliser les responsables à ce problème.

Finalement, vendredi dernier, le président du Conseil, M. Sélim Hoss, a publié un décret qui prévoit la formation d'une commis-

sion d'enquête officielle pour enquêter sur le sort des personnes disparues pendant la guerre du Liban.

Comme il n'existe pas de statistiques officielles à ce sujet, les chiffres cités varient entre 4 000 et 17 000, certains n'ayant même plus de proches pour s'enquérir de leur sort... En effet, certaines demandes d'investigation ont été présentées il y a plusieurs années, mais il n'y a plus personne pour les relancer.

### Les services d'investigation mis à contribution

Ce qui est sûr c'est que le travail de la commission, présidée par le brigadier Sélim Abou Ismail et formée des colonels Jean Salloum de la direction de la Sûreté générale et Maroun Diab de

la Sûreté de l'État, du commandant Khattar Moussallem du commandement de l'armée et du major Jean Ghorayeb de la direction générale des FSI, ne sera pas facile. Beaucoup de temps s'est en effet écoulé depuis la disparition de ces personnes (certaines d'entre elles ont été enlevées au début de la guerre, dans les années 75 et 76 et la plupart des acteurs pendant cette période mouvementée ont disparu de la circulation). De plus, la plupart des pistes sont désormais brouillées.

C'est sans doute pourquoi le président du Conseil a choisi comme membres de la commission des représentants de tous les services d'investigation officiels, pour qu'elle ait le maximum de chances de remplir la mission qui

lui est impartie. Mais les proches des personnes disparues ne se font pas beaucoup d'illusions, même si au fond d'eux, ils ne parviennent pas à étouffer la petite flamme d'espoir que la formation de la commission a ranimée. Toutefois, même si beaucoup d'entre eux ne devraient probablement pas s'attendre à de bonnes nouvelles, il y aura enfin une décision officielle globale qui mettra enfin un terme au suspense et à l'attente.

Car le cas des personnes disparues pendant la guerre n'est pas seulement humain et affectif, il pose aussi des problèmes juridiques pour les femmes mariées depuis plus de dix ans, sans nouvelles de leurs conjoints, et pour les questions d'héritage. Jusqu'à présent, aucun régime n'avait eu

le courage de soumettre à la Chambre un projet de loi considérant les personnes disparues depuis une certaine période (qu'il faudrait préciser) comme étant décédées...

Le Comité des proches des disparus a accueilli avec soulagement la décision du président du Conseil et il a d'ores et déjà annoncé qu'il n'y aura pas de sit-in demain mercredi devant le bâtiment du Conseil des ministres. De plus, dans un communiqué publié hier, il a annoncé la tenue d'une conférence de presse vendredi à 11h au siège de l'Ordre de la presse dans laquelle il annoncera le sort de la campagne «Nous avons le droit de savoir», lancée pour appuyer les revendications des parents des personnes disparues.